



Ville d'Isbergues

5A Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-157

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

Modification de l'arrêté A 2025-147

portant sur

Séance de dédicace 41^{ème} Rallye de la Lys

Dimanche 20 avril 2025

Parking Saint-Nicolas - rue de Pologne

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'occasion de l'épreuve automobile « 41^{ème} Rallye de la Lys » une séance de dédicace se déroulera le dimanche 20 avril 2025 et qu'il importe de prendre des mesures nécessaires pour prévenir les accidents en réglementant la circulation et le stationnement des véhicules automobiles,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules autres que ceux ayant un rapport direct avec le 41^{ème} Rallye de la Lys sera interdit sur le parking Saint-Nicolas le dimanche 20 avril 2025 de 7 heures à 22 heures.

Article 2 : Les véhicules ayant un rapport direct avec la manifestation entreront par la rue de la Victoire, sur le parking Saint-Nicolas pour sortiront par la rue de Pologne.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les organisateurs du rallye de la Lys.

Article 4 : La ville d'Isbergues décline toute responsabilité en cas d'accident

Article 5 : Ampliation de l'arrêté sera adressée au Commandant de brigade d'Isbergues, à Monsieur FOURNEZ, responsable de l'organisation, pour exécution.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **18 AVR. 2025**

Publié le 18 AVR. 2025

Le maire

David THELLIER
